



Taux d'alcoolemie nouveau apres 8 mois

Par **Axel13**, le **29/09/2010 à 13:58**

Bonjour,

J'ai eu un grave accident de moto debut fevrier 2010, on m'as amputé la jambe gauche et je ne me souviens ni des 4 jours précédents ni des 2 semaines suivantes.

Dans les jours qui ont suivient les medecins et la police ont certifiés à mes proches qu'il n'y avait aucun soucis mon alcoolémie était negative.

Aucune nouvelle des forces de l'ordre ensuite, j'ai fais ma rééducation, j'ai revalidé mon permis de conduire en prefecture et je suis pas loin de pouvoir reprendre le travail.

Seulement le lundi 27 septembre 2010, le service central des accidents m'appel pour me convoquer afin de m'auditionner (ceci arrivant juste apres que l'assurance commence à se manifester pour avoir des renseignements pour me verser une premiere somme d'argent) et là 8 mois après ont m'annonce que mon taux d'alcoolémie est de 1,51 g/l de sang lors de mon accident.

Si j'avais réellement eu ce taux là n'auraient-ils pas dûs me retirer mon permis et me mettre une amende dans les jours qui ont suivis mon accident?

Quels recours ais-je pour essayer de me defendre?

Merci d'avance, Axel

Par **Maître marque**, le **02/10/2010 à 11:48**

Bonjour Monsieur,

Effectivement, il est très étonnant que l'information sur votre taux d'alcoolémie vous pervienne

que 9 mois plus tard.

Dans votre cas, ce taux a été déterminé à partir d'un prélèvement sanguin, je doute qu'en raison de la nature de vos blessures vous ayez été soumis au dépistage.

Aussi, je ne peux que vous inciter à solliciter une contre-expertise.

Toutefois, un tel taux n'est pas neutre et avant, je vous conseille de vous rapprocher des personnes qui étaient présentes auprès de vous dans les heures précédant l'accident, elles vous renseigneront sur vos faits et gestes et surtout vous diront si vous aviez consommé de l'alcool.

Je reste à votre disposition.

Bien à vous.